

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'hôtel de ville de Saint-Jude le 7 avril 2026, le Conseil a adopté le règlement 578-2026 concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Jude.

Le règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 13 avril 2026.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'hôtel de ville, 940 rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site internet de la municipalité à www.saint-jude.ca.

Donné à Saint-Jude, ce 13 avril 2026.

Myriam Fournier
Directrice-générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

RÈGLEMENT 578-2026

Je, soussigné, Myriam Fournier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Jude certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés, entre 12 h et 17 h, le 13 avril 2026, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 avril 2026.



Myriam Fournier,
Directrice générale et
greffière-trésorière